

« Préface / Preface »

Erin Morgan et Sophie Tremblay

McGill Law Journal / Revue de droit de McGill, vol. 54, n° 2, 2009, p. 219-221.

Pour citer ce document, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/038651ar>

DOI: 10.7202/038651ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Préface / Preface

Les Journées louisianaises de l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française ont eu lieu du 18 au 23 mai 2008 à Bâton-Rouge et à la Nouvelle-Orléans. Sous le thème «droit et culture», le congrès a rassemblé des juristes civilistes de divers horizons. La *Revue de droit de McGill* est heureuse de publier au sein de ce numéro des versions remaniées des rapports québécois qui y ont été présentés, révélant chacun des aspects distinctifs de la culture juridique québécoise dans différents domaines du droit.

Adrian Popovici retrace les origines mixtes du droit civil québécois et dresse le portrait des influences traversant la culture juridique québécoise moderne par le truchement des grands concepts la définissant.

Ghislain Otis étudie de manière critique l'importance des langues et des cultures juridiques autochtones dans trois récents accords d'autonomie gouvernementale. Il s'interroge sur la portée du pluralisme juridique ainsi institué et espère voir une revitalisation des langues autochtones, qui sont essentielles à la transmission de la culture de ces peuples.

Benôit Moore traite de l'évolution de la conception juridique de la famille en droit québécois. Institutionnalisée dans le *Code civil du Bas Canada*, la conception traditionnelle n'a pas résisté à l'éclatement des référents religieux et sociaux qui ont marqué le vingtième siècle. La sécularisation de la famille et la diversité religieuse, ainsi que la montée de l'égalité comme valeur fondamentale et l'essor de l'autonomie individuelle, redéfinissent aujourd'hui en profondeur les rapports conjugaux et filiaux.

Daniel Jutras aborde l'influence de la culture au sein du droit processuel, prenant appui sur la récente réforme du *Code de procédure civile* du Québec. À cette fin, il expose successivement la culture politique résolument nord-américaine de la procédure civile québécoise, la culture professionnelle judiciaire et la culture normative arrimant le droit processuel au droit substantif québécois.

Jean-Luc Bilodeau analyse l'impact du fédéralisme, du bijuridisme et du bilinguisme en tant que clivages caractéristiques de la société canadienne sur les habitudes de crédit, le recours aux institutions de financement et la propension à la faillite des citoyens canadiens. Il compare les statistiques québécoises avec celles du reste du Canada et estime que les différences de comportement s'expliquent par l'interaction de motifs juridiques, historiques et culturels.

À une époque où la diversité culturelle et la richesse des systèmes juridiques semblent parfois menacées par la tendance mondiale à l'uniformisation des droits nationaux, il est particulièrement opportun de se pencher sur les relations entre le droit et la culture. Si les juridictions civilistes partagent les mêmes racines, des différences culturelles viennent teinter leurs droits respectifs, tel que le démontrent ces cinq survols.

Erin Morgan, Rédactrice en chef
Sophie Tremblay, Rédactrice en chef adjointe

The *Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française* held its international congress, *les Journées louisianaises*, from May 18th to May 23rd, 2008, in Baton Rouge and New Orleans. This event brought together civilian jurists from diverse fields under the theme “law and culture”. The *McGill Law Journal* is pleased to publish the revised texts of the reports from Quebec that were presented there, each of which reveals distinctive aspects of Quebec’s legal culture in a different area of the law.

Adrian Popovici retraces the mixed origins of Quebec’s civil law and describes the influences underlying Quebec’s modern legal culture in terms of its broad, defining concepts.

Ghislain Otis critically analyzes the importance of Aboriginal languages and Aboriginal legal cultures in three recent self-government agreements. He examines the scope of the legal pluralism instituted in these agreements and expresses his hope for a revitalization of Aboriginal languages, which are essential to the transmission of culture.

Benoît Moore considers the evolution of the legal conception of the family in Quebec law. Institutionalized in the *Civil Code of Lower Canada*, the traditional conception of the family did not withstand the breakdown of religious and social frames of reference that marked the twentieth century. The secularization of the family and religious diversity, as well as the rise of equality as a fundamental value and the expansion of individual autonomy, have redefined conjugal and filial relationships today.

Daniel Jutras examines the influence of culture on procedural law, building on the recent reform of the *Code of Civil Procedure* of Quebec. To this end, he discusses the decidedly North American political culture of Quebec civil procedure, the nature of professional legal culture, and the normative culture that ties procedural law to Quebec’s substantive law.

Jean-Luc Bilodeau analyzes the impact of characteristic divisions in Canadian society—federalism, bijuralism, and bilingualism—upon the credit patterns, recourse to lending institutions, and propensity for bankruptcy of Canadian citizens. He compares statistics from Quebec with those from the rest of Canada and hypothesizes that the differences in behaviour can be explained by the interaction of legal, historical, and cultural motives.

At a time when cultural diversity and the richness of legal systems may appear to be menaced by the global tendency to harmonize national laws, it is particularly appropriate to examine the relationship between the law and culture. While the civilian jurisdictions share the same roots, their cultural differences have come to influence their respective laws, as demonstrated in these five surveys.

Erin Morgan, Editor in Chief
Sophie Tremblay, Executive Editor
